



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **15 décembre 2017**

Délibération n° 2017-2515

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Commission relative aux concessions d'aménagement - Désignation de la commission ad hoc et de la personne habilitée selon article R 300-9 du code de l'urbanisme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 novembre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 18 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mmes Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), Laurent (pouvoir à M. Butin), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Beauteemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à Mme Crespy), MM. Blache (pouvoir à M. Rantonnet), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Gouverneyre (pouvoir à M. Colin), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Fromain), M. Passi, Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), M. Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

Conseil du 15 décembre 2017**Délibération n° 2017-2515**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Commission relative aux concessions d'aménagement - Désignation de la commission ad hoc et de la personne habilitée selon article R 300-9 du code de l'urbanisme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'attribution des concessions d'aménagement par le concédant est soumise à une procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes. Aussi, en application de l'article R 300-9 du code de l'urbanisme, une commission ad hoc a été instituée par la délibération du Conseil de la Métropole n° 2015-0042 du 26 janvier 2015.

La commission de sélection des concessionnaires d'aménagement de la Métropole de Lyon est composée de :

- 5 titulaires : M. Richard Brumm, M. David Kimelfeld, M. Yves Jeandin, Mme Véronique Sarselli, Mme Béatrice Gailliout
- 5 suppléants : M. Rolland Jacquet, Mme Sarah Peillon, M. Bernard Moreton, M. Mohamed Rabehi et M. Jean-Michel Longueval.

Cette commission a été remplacée par une commission ad hoc dont le rôle a évolué et par une personne habilitée selon l'article R 300-9 du code de l'urbanisme.

I - Désignation des membres de la commission ad hoc

Cette commission ad hoc est chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues préalablement à l'engagement de négociation prévue à l'article 46 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession.

La négociation avec un ou plusieurs candidats sélectionnés, prend, notamment, en compte les capacités techniques et financières des candidats et leur aptitude à conduire l'opération.

Cette commission sera constituée de 5 membres de l'assemblée délibérante que celle-ci désignera à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Il est proposé de procéder, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Un président sera désigné parmi ses membres lors de la première réunion d'installation de la commission pour, notamment, établir l'ordre du jour, diriger les travaux de la commission.

Compte tenu de la technicité et du volume d'affaires à traiter, il est proposé que cette commission soit une commission permanente désignée pour la durée du mandat.

II - Désignation de la personne habilitée selon l'article R 300-9 du code de l'urbanisme

En plus de la commission qui émet un avis sur les propositions des concessionnaires, le Conseil doit désigner une personne habilitée, selon l'article R 300-9 du code de l'urbanisme.

Cette personne engage les négociations, saisit la commission à tout moment de la procédure. Elle propose au Conseil de Métropole le choix de concessionnaires, au vu de l'avis de la commission ad hoc.

Elle signe la convention de concession d'aménagement avec le concessionnaire désigné par le Conseil de Métropole.

Compte tenu des modifications législatives intervenues, et de la nécessité de modifier la délibération n°2015-0042 précitée, il est proposé au Conseil de procéder au renouvellement de l'ensemble de ses représentants, soit 5 titulaires et 5 suppléants et de désigner une personne habilitée, selon l'article R 300-9 du code de l'urbanisme ;

Vu le dit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

1° - Décide que la commission de sélection des concessionnaires d'aménagement chargée d'émettre un avis sur les propositions d'aménagement reçues préalablement à l'engagement des négociations est une commission permanente désignée pour la durée du mandat.

2° - Désigne les membres de ladite commission :

Titulaires	Suppléants
1 - M. Richard BRUMM	1 - M. Rolland JACQUET
2 - Mme Fouziya BOUZERDA	2 - Mme Sarah PEILLON
3 - M. Yves JEANDIN	3 - M. Bernard MORETTON
4 - Mme Véronique SARSELLI	4 - M. Mohamed RABEHI
5 - Mme Béatrice GAILLOUT	5 - Mme Brigitte Jannot

4° - Désigne monsieur Jean-Michel LONGUEVAL en qualité de personne habilitée, selon l'article R 300-9 du code de l'urbanisme.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2017.